



**Mise en œuvre de la certification FCS®  
Forêt régionale des Buttes du Parisis**

**Surface totale : 192,46 ha (aménagement)**

-

**Surface retenue pour la certification : 192,46 ha**

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	33,9
4	1,4
5	-
6	26,1

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	4,01 (soit 2,08 %)
Îlot de vieillissement	3,32 (soit 1,72 %)
Surface totale d'îlot de vieux bois	7,33 (soit 3,81%)
Milieus associés	9,6941(soit 5,03%)
Surface totale réseau de conservation	17,0241 (soit 8,84 %)

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Périmètre</b>	<b>3</b>
<b>2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles</b>	<b>3</b>
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 4 : zones à rôles de protection	5
2.3. Type 6 : Valeurs culturelles	5
<b>3. HVC retenues : mesures et suivi</b>	<b>6</b>
3.1. Synthèse des HVC :	Erreur ! Signet non défini.
<b>4. Autres éléments</b>	<b>9</b>
4.1. Arbres morts et vivants-habitats	9
4.2. Réseau de conservation	9
4.3. Espèce invasives	9

## Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FCS® sur la forêt des Buttes du Parisis. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification<sup>1</sup>. Il est complété par un tableau récapitulant par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

### 1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FCS® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier. L'intégralité du site est incluse dans le périmètre de certification.

### 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. Aucun périmètre de protection de captage d'eau immédiat ou rapproché n'est présent sur la forêt. La forêt n'est donc pas concernée par le type de HVC 5 qui ne sera pas détaillé ici.

#### 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

Les différentes espèces et habitats repris dans ce rapport sont décrits dans l'aménagement forestier 2013-2027, dans le volet 1 et les études suivantes :

- Environnement et patrimoine écologique des Buttes du Parisis, Août 2012 réalisé par le CORIF (pour l'inventaire de l'avifaune), par l'OPIE (pour l'inventaire entomologique) et par l'ONF (pour l'inventaire herpétologique).
- CBNBP (WEGNEZ, 2012)
- Rapport SPN, Service du patrimoine naturel Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 210 pages + annexes
- Données CETTIA

#### *HVC systématiques*

Le site ne comporte ni zone Natura 2000, ni ZNIEFF de type 1. La certification FCS(R) n'impose donc aucune zone HVC environnementale de manière obligatoire.

#### *HVC additionnelle*

##### **Habitat :**

D'après les expertises botaniques et phytosociologiques faites par le CBNPB en juillet 2008, les espèces habitats et flores suivants ont été identifiées

---

<sup>1</sup> Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FCS(R) en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

Type d'habitat	Nom	Code Natura 2000	ZNIEFF	Préconisations de gestion
Habitats aquatiques	<i>Charion fragilis</i> 22.44 Tapis immergés de Characées	3140		Lié à la qualité de l'eau dans les mares et plans d'eau.
	<i>Lemnon minoris</i> 22.41 Végétations flottant librement	3150		
	<i>Convolvulion septium</i> 37.715 Ourlets riverains mixtes	6430.4		Intérêt botanique relatif, mais conserver pour refuge faunistique et zone humide.
	<i>Phragmition communis</i> 53.13 Phragmitaies		x	
Prairies	<i>Arrhenatherion elatioris</i> 38.22 Prairies de fauche des plaines méditerranéennes	6510	x	Intérêt botanique relatif, intérêt paysager certain.
Forêt	<i>Alnion incanae</i> 44.31 Forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources	91E0*-8		L'un des habitats les plus intéressants du site, habitat humide très limité en surface.
	<i>Carpinion ouli</i> 41.1312 Hétraies neutroclines à Mélèze	9130.4		Habitat assez commun.

Les habitats aquatiques listés ci-dessus se trouvent dans des mares qui sont en soit des habitats pouvant abriter d'autres espèces faunistiques. On a entre autres :

- Cascades et cotillons : Un inventaire des populations d'amphibiens a été réalisé sur ces mares. Le triton palmé (espèce protégée) a été recensé lors de cet inventaire.

- *Alnion incanae* : Aulnaie – frênaie (Code corine : 44.31), Localisation : Parcelle 5

Il s'agit d'une zone humide avec une dominance locale de la Grande prêles. Cet habitat est limité en surface.

### Flore :

La diversité floristique est forte, mais le nombre d'espèces considérées comme patrimoniales est faible :

Les espèces patrimoniales rares ou extrêmes rares tel que : Sisymbre sagesse, Orge faux seigle, Grand bouc qui avaient été observées en 2002 n'ont pas été retrouvées lors de l'étude du CBNPB en 2008.

- *Epilobium roseum* : Epilobe à fleurs roses

Localisation : Parcelle 4

Cette espèce a été signalée par l'étude du Muséum de 2012, avec un statut quasi menacé. Il ne nécessite donc pas une gestion particulière et ne sera pas retenu comme HVC.

- Orchidées

De nombreuses orchidées se trouvent sur les buttes du Parisis, en particulier sur la prairie de la parcelle 9.

Aucune d'entre elles n'est cependant protégée. La prairie fait partie du réseau de conservation décrit au 4.2.

Localisation : Parcelle 9

*Orchis militaris* : Orchis militaire

*Orchis anacamptis pyramidalis* : Orchis pyramidale

*Himantoglossum hircinum* : Orchis bouc

*Ophrys apifera* : Ophrys abeille

*Ophrys insectifera* : Ophrys mouche

*Listera ovata* : Listère à feuilles ovales

Localisation : Parcelle 6 /4, en bordure de forêt.

*Orchis anacamptis pyramidalis* : Orchis pyramidale

## **Faune :**

Amphibien	Assez_Fort	Crapaud calamite	Bufo calamita Laurenti, 1768
	Faible	Triton palmé	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)
	Faible	Crapaud commun	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)
Lépidoptères	Assez_Fort	l'Hespérie de l'Alcée	Carcharodus alceae (Esper, 1780)
	Fort	la Thécla de l'Orme	Satyrrium w-album (Knoch, 1782)
Oiseaux	Assez_Fort	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Goéland argenté	Larus argentatus Pontoppidan, 1763
	Assez_Fort	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Pic épeichette	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)
	Fort	Pipit farlouse	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)

### **2.2. Type 4 : zones à rôles de protection**

Une zone présente des risques d'effondrement en parcelle 20. Elle est classée hors sylviculture dans l'aménagement forestier. La parcelle est fermée au public.

Le couvert forestier ainsi que la fermeture au public doivent être maintenus.

### **2.3. Type 6 : valeurs culturelles**

Les différentes valeurs culturelles réglementaires sont décrites ci-dessous :

Type de classement réglementaire	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière	Parcelle
<b>Site classé n° 7448</b> Butte des moulins de Sannois. Surface totale : 9,9666 ha.	Arrêté du 05/02/1934	Point de vue exceptionnel sur la vallée de la Seine. Présence d'un monument historique, le moulin de Sannois, le plus important moulin à pivot de la région Ile de France.	Pas de préconisation particulière.	17,18 et 19
<b>Monument historique inscrit :</b> moulin de Sannois	Arrêté du 12/05/1975	Moulin du XVIIIe, en très bon état de conservation.	Périmètre de protection.	17,18 et 19
<b>Monument historique classé :</b> Église Saint Martin, Cormeilles-en-Parisis	Arrêté du 13/02/1997	Église présentant plusieurs périodes de construction, de l'époque romane jusqu'au 19ème siècle.	Périmètre de protection.	15 (l'église n'est pas sur la propriété régionale, mais le bâtiment étant classé AFB, une partie du

				périmètre classé est présent sur le PRIF)
--	--	--	--	--

### 3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

Aucune valeur environnementale ou culturelle considérée par la certification FCS® comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt des Buttes du Parisis. Les valeurs retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC ci-après et localisées sur les cartes en annexe.

L'avifaune n'a pas été considérée comme HVC car les mesures nécessaire au maintien de ces oiseaux font partie intégrante de la certification FSC® : le maintien des milieux ouverts, des arbres morts et vivants habitats. L'Agence des espaces verts, en tant que gestionnaire, n'a pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi des espèces.

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
BUTESPA_HVC1-3-01 <b>Aulnaie-Frênaie</b>	5	11,5	À vérifier	Destruction du milieu lors de l'exploitation	Délimitation de la zone à conserver avant martelage et inscription dans la fiche de vente d'une clause afin d'informer les exploitants de ne pas dégrader cet habitat.	Cartographie de la zone Présence de la clause sur la zone délimitée et sur la fiche de vente	Avant chaque martelage	Zone stable (ou en expansion)
BUTESPA_HVC1-3-02 <b>Cascades et Cotillons</b>	4 et 9	Cotillons = 0,0305 Cascades = 0,0321	Curage effectué dans une partie des bassins / mares	Eutrophisation du milieu	Curage des bassins Inventaire amphibiens	Curage effectué Suivi des populations	Annuelle	Curage effectué, Maintien (ou expansion) de la population
BUTESPA_HVC1-3-3 <b>prairies</b>	2, 6, 16, 8, 9, 22, 10, 18	9,6315	Bon état : milieu ouvert abritant plusieurs espèces floristiques.	Fermeture du milieu	Fauchage tardif avec exportation	Fauchage effectué	Annuelle ou tous les 2 ans en fonction du besoin ou de la prairie	Maintien du milieu ouvert
HVC 4								
BUTESPA_HVC_4-01 <b>Zone d'éboulement</b>	20	1,4	État boisé	Déboisement de la zone	Zone maintenue hors sylviculture et clôturée	Respect de la mesure de gestion	À chaque révision de l'aménagement	Zone maintenue hors sylviculture et clôturée
HVC 6								
BUTESPA_HVC_6-01 <b>Site inscrit Moulin de Sannois</b>	17, 18, 19	22,8	État boisé aux alentours des zones concernées	Dégradation du paysage	Maintien du paysage : attention particulière lors des coupes en régulier et classement en irrégulier dans le prochain aménagement.	Respect de la mesure de gestion, pas de coupe rase	À chaque passage en coupe	Maintien du paysage Pas de coupe rase

BUTTESPA_HVC_6_02 <b>Site classé Église Saint Martin</b>	15	3,3	État boisé aux alentours des zones concernées	Dégradation du paysage	Maintien du paysage : attention particulière lors des coupes en régulier et classement en irrégulier dans le prochain aménagement.	Respect de la mesure de gestion, pas de coupe rase	À chaque passage en coupe	Maintien du paysage Pas de coupe rase
---	----	-----	---	------------------------	--	--	---------------------------	--



## 4. Autres éléments

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représente le classement des unités de gestion par type de peuplement.

### 4.1. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver au minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt des Buttes du Parisis et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

### 4.2. Réseau de conservation

#### *Présentation du réseau*

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	4,01
Îlot de vieillissement	3,32
Milieux ouverts (milieux associés) :	9,6315
Mares et zone tampon de 10 mètres	0,0626
TOTAL	17,0241

#### *Gestion des milieux associés – gestion des milieux ouverts*

Les milieux ouverts sont localisés sur les cartes en annexe.

Une partie des fauches est effectuée annuellement à partir du 15 août.

L'autre partie des fauches est réalisée 1 fois tous les 2 ans à partir du 15 août

Les produits de fauche sont exportés.

L'objectif est de préserver l'ensemble des espèces présentes sur sites.

### 4.3. Espèce invasives

Les invasives sont localisées sur les cartes en annexe.

**-Le robinier** est présent de manière diffuse dans certains peuplements.

Il est impossible de localiser individuellement tous les individus. Les tâches de peuplement de Robinier (peuplements où il est majoritaire) sont à localiser avant chaque martelage.

**-La renouée du Japon** a été gérée par méthode de débroussaillage avec export de la matière organique et évacuation dans un centre d'incinération agréée. 3 passages ont été effectués afin de l'affaiblir. Nous réitérons cette opération lorsque cela est nécessaire. De plus, nous réfléchissons à planter d'autres espèces ligneuses afin de lui faire concurrence.

**-L'ailante**, a été abattu partiellement lors des tournées de sécurité annuelles.

**-Le solidage** est géré par méthode de débroussaillage + broyage ainsi que par méthode d'arrachage manuel (deux passages ont été effectués en 2021).

**-Le laurier cerise** est également présent en grand nombre sur le site.

Une opération de lutte contre le prunus laurocerasus Caucasicus, communément appelé laurier cerise a été menée sur le parc Chabrand Thibault. L'opération consiste à effectuer un arrachage manuel sur les petits sujets et mécanique pour les plus gros sujets. Le dessouchage a également été effectué. Enfin, toute la matière organique a été exportée puis incinérée vers un centre de traitement adapté.